



*Mairie de Mours*  
*1 bis rue de Nointel*  
*95260 – Mours*

Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le 21/03/2026

ID : 095-219504362-20260321-2026\_011A-AI

SLO

*République française*  
*Département du Val d'Oise*  
*Commune de Mours*

---

---

## **ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MONSIEUR PIERRE BEMELS, ADJOINT**

Le Maire de la commune de Mours,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-18 qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et de quatre Adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Monsieur Pierre BEMELS, Adjoint,

**N°2026/011**

**ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 21 mars 2026, **Monsieur Pierre BEMELS**, élu quatrième Adjoint le 20 mars 2026, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : **Personnel, Finances, Aménagement, Urbanisme, Sécurité.**

Il exercera les fonctions suivantes :

- Elaboration et suivi du budget communal
- Recherche subventions
- Gestion des dossiers d'urbanisme

Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le 21/03/2026

ID : 095-219504362-20260321-2026\_011A-AI

SLO

## **Article 2 :**

Monsieur Olivier LESUEUR, Maire de la Commune de MOURS, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, **délégation de signature** à Monsieur Pierre BEMELS pour :

-la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 7 500 €

-la signature des factures attestant du service fait

-la signature des courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision et relevant du domaine de délégation de fonctions visé à l'article précédent

La signature par Monsieur Pierre BEMELS des pièces et des actes précités devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du Maire* ».

## **Article 3 :**

Le présent arrêté

- est inscrit au registre des actes de la mairie
- est adressé à : l'intéressé  
Monsieur le Préfet du Val d'Oise  
Madame la Trésorière Principale de L'Isle-Adam

Fait à Mours, le 21 mars 2026.

**Le Quatrième Adjoint,**



**Pierre BEMELS**



**Le Maire,**



**Olivier LESUEUR**